



Volume 26, no 11

Municipalité d'Yamachiche

366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Téléphone : 819 296-3795 | Télécopieur : 819 296-3542
Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca
Site Internet : www.yamachiche.ca



Octobre 2021

BULLETIN MUNICIPAL

Heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de
8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Si une **urgence municipale**
concernant le Service des
travaux publics se produit en
dehors de nos heures de
bureau, il vous est possible
de joindre notre employé de
garde au **poste 3648**.

Toutefois, si la situation n'est
pas urgente, veuillez laisser
un message vocal au poste
3600 et c'est avec plaisir que
nous vous recontacterons
dans les plus brefs délais.

Horaire des collectes pour novembre

Matières résiduelles
(déchets)

3 novembre 2021
17 novembre 2021

Matières recyclables

2 novembre 2021
16 novembre 2021
30 novembre 2021

Horaire hivernal!

N'oubliez pas que l'horaire
hivernal pour les collectes de
déchets commence dès la
première semaine du mois
de novembre, et ce, jusqu'à
la dernière semaine du mois
d'avril 2022.

Information importante

Formulaire de lecture des compteurs d'eau pour l'année 2021

Nous désirons vous rappeler que vous devez nous transmettre votre lecture d'hydromètre avant le **vendredi 29 octobre 2021**, soit :

- par l'entremise du service en ligne de la Municipalité à eau.yamachiche.ca.
- en communiquant directement avec nous au **819 296-3795, poste 3600**.
- par télécopieur au **819 296-3542**.
- en vous présentant directement à l'Hôtel de Ville, sur nos heures de bureau.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration!

Bon à savoir!

Veuillez noter que toutes les personnes qui ne transmettront pas les données dans le délai requis se verront imposer une pénalité de 25 \$.

Avis public

Résultat de l'élection par acclamation

Après avoir pris connaissance des résultats à la fin de la période de mise en candidature, les personnes suivantes ont été proclamées élues par acclamation aux postes ci-après mentionnés :

Maire

Conseiller poste no 1

Conseiller poste no 2

Conseiller poste no 4

Conseiller poste no 5

Paul CARBONNEAU

Dominic GERMAIN

Stéphane RICARD

Dany TRAHAN

Martin LAMY

Élection du 7 novembre 2021

Il y aura donc élection à titre de conseiller. Voici les candidats en lice :

Candidats poste de conseiller au siège no 3

Serge FERRON (sortant)

Alexandra LACOMBE

Candidats poste de conseiller au siège no 6

Patricia GAGNON VEILLETTE

Yves GÉLINAS (sortant)

Veuillez prendre note qu'un vote par anticipation sera tenu de 9 h 30 h à 20 h, le 31 octobre 2021, et que les bureaux de vote le jour du scrutin, soit le 7 novembre 2021, seront ouverts de 9 h 30 à 20 h. Le lieu de votation pour ces journées se tiendra au sous-sol de l'église d'Yamachiche.

Marie-France Boisvert, présidente d'élection

* Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Avis public - Suite

Commission de révision de la liste électorale

La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Municipalité d'Yamachiche le 17 septembre 2021 et fait maintenant l'objet d'une révision. Il vous sera donc possible de consulter cette liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision qui sera présente à l'hôtel de ville, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

HORAIRE

Jeudi 21 octobre 2021, de 18 h à 21 h | Vendredi 22 octobre 2021, de 10 h à 17 h 30

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin.
- En date du 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'étiez pas en curatelle;
 - vous n'aviez pas été déclaré coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
- De plus, vous deviez, en date du 1^{er} septembre 2021, remplir l'**une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble à Yamachiche ou occuper un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domicilié à Yamachiche et d'avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

Veillez communiquer avec nous au 819 296-3795 afin de prendre connaissance de la marche à suivre afin de transmettre une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale si :

- vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger;
- vous avez reçu un diagnostic positif de la COVID-19;
- vous êtes en attente d'un résultat de la COVID-19;
- vous avez été en contact avec un cas soupçonné de la COVID-19.

Aux Propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Par cet avis public, Marie-France Boisvert, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité d'Yamachiche depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant. Pour avoir ce droit, les conditions requises sont les suivantes :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin.
- En date du 1^{er} septembre 2021 :
 - Vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'étiez pas en curatelle;
 - Vous n'aviez pas été déclaré coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié, soit :

- **Une demande d'inscription** si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise.
- **Une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste** si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Veillez noter que vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection et, pour que la demande soit valide, vous devrez remettre votre formulaire au plus tard le 22 octobre 2021, à 17 h 30.

Donné à Yamachiche, le 6 octobre 2021
Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de promulgation

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 août 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le *Règlement no 500 modifiant le Règlement 448 et le Règlement 493*.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le *Règlement no 475 décrétant l'établissement d'un règlement de voirie*.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements pourra en faire la demande, soit par téléphone au 819 296-3795 ou par courriel à hoteldeville@yamachiche.ca.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamachiche, ce 6 octobre 2021

Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière

Félicitations!

En raison de son implication exceptionnelle, nous sommes très heureux de vous informer que monsieur Jean-Louis Deschamps a reçu la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale du Québec qui lui a été remise par monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé.

Toutes nos félicitations pour cet honneur!



Événements à ne pas manquer cet automne!

Octobre

Le concours de décoration d'Halloween

Jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, à 16 h

Afin d'égayer notre belle communauté lors de la fête de l'Halloween, le Service des loisirs invite les citoyens à décorer l'extérieur de leur domicile, entrée ou parterre, et à nous faire parvenir une photographie à l'adresse courriel releve@yamachiche.ca.

Par ailleurs, le comité des loisirs remettra deux prix de participation parmi les personnes qui auront envoyé une photographie!

Fête de l'Halloween

Dimanche 31 octobre 2021 - 16 h 30 à 19 h 30

Revêtez votre plus beau costume lors de cette belle fête et venez à la rencontre des membres du comité des loisirs qui seront présents au parc Achille-Trahan afin de donner de succulentes friandises aux enfants!

Soyez prudents lors de vos déplacements!

Novembre

Salon des Artisans

Dimanche 14 novembre 2021 - 10 h à 15 h

Le Service récréatif et sportif d'Yamachiche inc. est très heureux de vous inviter à l'édition 2021 du Salon des Artisans qui se déroulera dans le sous-sol de l'église d'Yamachiche. Ce merveilleux événement vous donnera l'occasion de faire la connaissance de plusieurs artisans de notre région et de découvrir leurs belles créations.

Veillez noter que l'entrée est gratuite pour tous et que seul l'argent comptant sera accepté lors d'achat. De plus, une cantine, au profit des activités de loisirs du Service récréatif et sportif inc., sera aménagée sur place pour l'occasion.

Veillez noter que le port du masque ainsi que le passeport vaccinal seront obligatoires lors du Salon des Artisans!

Bon appétit Maski La Bezotte | Café de village

Lors de la 6^e édition de *Bon appétit Maski*, qui se déroulera du **28 octobre au 6 novembre 2021**, il vous sera possible de déguster, au coût de 39 \$, de délicieuses tables d'hôte gourmandes offertes dans six restaurants de la MRC de Maskinongé ainsi qu'un menu pour emporter offert par un traiteur. Cette année encore, La Bezotte offrira une table d'hôte avec les producteurs vedettes suivants : Coopérative La Charrette, Le Rieur Sanglier, Les potagers sauvages, Ferme Suzie et Serge Auger, La Ferme du Loup, Le P'tit Moulin et La ferme du garde-manger.

Si vous désirez obtenir plus d'information ou pour connaître les menus offerts, veuillez visiter le bonappetitmaski.com. Pour effectuer une réservation à La Bezotte, veuillez appeler au 819 721-0118.



La Bezotte
CAFÉ DE VILLAGE



Quelques petits rappels importants

Changement d'heure

Signe que la saison hivernale est à nos portes, c'est dans la nuit du samedi 6 novembre au dimanche 7 novembre prochain que l'on devra reculer nos montres et horloges d'une heure. Profitez donc de l'occasion pour faire la vérification et le remplacement des piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. N'hésitez pas à apporter les piles usagées dans la boîte à doubleur ignifuge que possède la Municipalité, et ce, dans le but de vous en départir de manière sécuritaire et écologique.

En raison de la fête de l'Action de grâce, veuillez noter que les bureaux de la Municipalité seront fermés le 11 octobre prochain.

Animaux | Le civisme est primordial

Afin de maintenir un environnement propre et dans le but de respecter notre réglementation municipale, nous désirons rappeler aux propriétaires de chiens qu'il est important de faire preuve de civisme en tout temps. Dans cette perspective ainsi que pour une question d'hygiène et de respect envers toute notre communauté, nous vous saurions gré de ramasser les excréments de votre animal lors de vos promenades, et ce, tant dans les espaces publics que sur les trottoirs et terrains privés.

Information sur le grand ménage automnal

Interdiction de brûler les feuilles mortes

Plusieurs ont peut-être entrepris de ramasser les feuilles mortes qui ont déjà commencé à tomber sur leur terrain. À cet effet, le Service de sécurité incendie ainsi que la Municipalité d'Yamachiche désirent vous rappeler que dans un souci de sécurité et afin de préserver notre environnement, il est interdit d'effectuer le brûlage de celles-ci.

Pour vous en départir de manière responsable, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Tondre les feuilles pour les déchiqueter, elles se dissimuleront dans la pelouse et contribueront à enrichir le sol.
- Les feuilles peuvent être utilisées pour protéger les plates-bandes ou les jardins pendant la saison froide.
- Les feuilles peuvent enrichir votre compost. Placer le surplus dans des sacs pour les utiliser plus tard dans l'année.
- Il est possible de les apporter chez M. Denis Gélinas au 1265, route Sainte-Anne Est ou à l'écocentre de Louiseville.

Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire de faire une demande d'autorisation de feu lorsque vous souhaitez effectuer un feu de camp ou de branches ainsi que des feux d'artifice. Pour ce faire, veuillez nous contacter sur les heures de bureau.

Permis ou certificat d'autorisation pour travaux

Avec la température clémente que nous avons depuis le début de l'automne, vous envisagez peut-être de faire des travaux sur votre terrain. Le cas échéant, nous désirons vous rappeler qu'il est essentiel de faire une demande de permis ou de certificat d'autorisation avant la réalisation de votre projet.

Pour faire une demande, veuillez nous contacter par téléphone afin de nous indiquer quel type de travaux vous désirez effectuer et remplir un formulaire. Pour toute information supplémentaire ou en cas de doute sur la nécessité de faire une demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Système d'arrosage

Avant les premiers gels de la saison, pensez à débrancher et ranger vos boyaux d'arrosage. De plus, pour éviter tout risque de gel de conduites, n'oubliez pas de couper l'alimentation en eau à l'extérieur ainsi que de drainer les robinets.

Guimauves géantes

La Municipalité d'Yamachiche est très heureuse de participer à l'exposition de Guimauves géantes de Saint-Paulin et nous sommes très fiers de la belle collaboration que nous avons eue pour la réalisation de ce projet.

Nous désirons remercier M. Luc Ferron pour le prêt de l'un de ses grosses guimauves, les employés municipaux ainsi que la direction, le personnel et les élèves de l'école Omer-Jules-Desaulniers pour la décoration de celle-ci.

D'ailleurs, n'hésitez pas à vous déplacer jusqu'à l'église de Saint-Paulin les 16 et 17 octobre 2021 pour visiter cette belle exposition!

